



# PRÊT D'HONNEUR CREATION

Accompagner la création d'entreprises  
sur le Pays de Saint-Omer



Conditions au 01/01/2024

Proposer aux porteurs de projets de création d'entreprise un accompagnement et un financement sans intérêts ni cautions personnelles pour renforcer les fonds propres de l'entreprise créée.

Accompagner le développement économique et de l'emploi du territoire

Favoriser la bancarisation des projets

**NATURE DU PRÊT :** Prêt personnel au(x) dirigeant(s) exerçant le contrôle effectif de l'entreprise

**MONTANT DU PRÊT :** Dans la limite de 30% du plan de financement initial HT, les prêts d'honneur ne peuvent pas être supérieurs au montant prêt bancaire associé.

1 à 5 emplois (1)	15 000€
6 emplois et plus	35 000€

**DUREE DE REMBOURSEMENT:** 60 mois maximum

**DIFFERE DE REMBOURSEMENT:** 0 à 6 mois (3 mois en moyenne)

**TAUX D'INTERET :** 0%

**GARANTIE DU PRÊT:** Garantie BPI France de 0,90% à 1,86% du prêt octroyé (selon durée du financement) (2)

**COFINANCEMENT :** Prêt bancaire ou assimilé obligatoire pour tout projet

**CIBLE :** Entreprises en création ou créées depuis moins d'un an dont le siège/établissement est situé sur la CAPSO ou la CCPL

**ACTIVITES EXCLUES** Intermédiation financière, promotion et location immobilière (ainsi que leurs intermédiaires) (3)

**FORME JURIDIQUE :** Toutes entreprises individuelles et sociétés (SCI exclues)

**MONTAGE DU DOSSIER :** BGE, CCI, CMA, expert-comptable ou un professionnel de la création/reprise/croissance

**INSTRUCTION DU DOSSIER :** Instruction et expertise du dossier par Initiative Pays de Saint-Omer qui procède à l'analyse technique et financière du projet

**ATTRIBUTION :** Présentation par le porteur de projet de sa demande au comité d'agrément, qui expertise la viabilité du projet et statue sur la demande de prêt d'honneur, son montant et ses modalités de remboursement

(1) Y compris emploi du bénéficiaire si activité principale

(2) Selon éligibilité du projet

(3) Activités de promotion et de location immobilière: NAF section L68.1, L68.2, et F41.1, activités d'intermédiation financière : NAF K64 sauf K64.2 pour les rachats d'entreprise

**Avec le soutien de :**





# PRÊT D'HONNEUR CREATION

Accompagner le création d'entreprises sur  
le Pays de Saint-Omer



## LISTE DES PIECES

*Pour une demande de prêt d'honneur en création d'entreprise auprès d'Initiative Pays de Saint-Omer*

### Le(s) porteur(s) de projets

- Copie de carte d'identité en cours de validité recto/verso
- CV à jour
- Dernier avis personnel d'imposition
- Si avis d'imposition libellé à une adresse différente de celle actuelle : Justificatif de domicile de moins de 12 mois (facture d'énergie, téléphone, ...)
- RIB/IBAN de compte personnel (domicilié en France)
- Si demandeur d'emploi : justificatif de situation (attestation Pôle Emploi / attestation CAF)
- Fiche de déclaration de situation personnelle - *téléchargeable sur notre site Internet*


### Le projet

- Business plan (présentation du projet, produit, marché, emplacement, concurrence, communication, juridique, moyens humains et matériels.....)
- Plan de financement sur et compte de résultat prévisionnel sur 3 ans
- Plan de trésorerie sur 1 an
- Principaux devis si existant
- Bail commercial (projet ou ancien), le cas échéant
- Licence d'exploitation de marque ou contrat de franchise, le cas échéant


**Attention :** Dans le cadre de l'étude de la demande de prêt d'honneur, des éléments complémentaires pourront être demandés


## INITIATIVE PAYS DE SAINT-OMER

**Nous contacter :**

 03.28.52.90.36

 [contact@initiative-paysdesaintomer.fr](mailto:contact@initiative-paysdesaintomer.fr)

 [www.initiative-paysdesaintomer.fr](http://www.initiative-paysdesaintomer.fr)

 16 Place Victor Hugo  
62500 SAINT-OMER

Membre de



Partenaire de

